



Lionvie opportunités 2000 devenu les assurances fédérales vie

Par **Schwarzberg**, le **13/09/2008** à **12:19**

Le 25.04.2000, mon époux, suivant les conseils avisés du conseiller du CL a souscrit un contrat du 25.04.2000 au 25.04.2008, soit Euros 30.489.80 + commission Euros 1.067.14. Unités de compte 304.8980
Comme tous les autres internautes, nous avons la publicité du produit qui précise que le capital est garanti à 100%, majoré de 140% de la moyenne des hausses semestrielles de l'indice boursier européen Dow Jones Euro Stoxx 50, et ce, à condition de bloquer cette argent jusqu'à expiration du contrat.
Nous avons perdu la somme de Euros 3.963.52 + commission : soit Euros 5.030.66.
En sus, nous avons été obligés de réclamer à plusieurs reprises le crédit qui aurait dû être fait à expiration, mais n'avons été crédités de la somme de Euros 26.526.37 qu'en date du 23.05.2008, soit presque 1 mois après.
Nous avons réclamé auprès du LCL à Bayeux, sans aucun succès.....
Que faire ???
Nous avons contacté l'AACAB, mais nous ne pouvons faire face à des frais d'avocats, huissiers, déplacements, et autres, sans compter les 10% qu'ils retiennent sur la somme gagnée (si jamais le procès gagne)
Pourtant le Conseiller du LC actuellement LCL savait très bien que mon époux, déjà à la retraite, voulait investir pour le futur de nos deux enfants, lesquels actuellement se trouvent en France, en train d'étudier.
Non seulement nous ne pouvons rentrer en France, mais en sus nous devons, sans aucune aide, subvenir à leurs besoins (loyers, nourriture, déplacements, etc....)
Que pouvons-nous faire ?????
Nous sommes vraiment à bout de rouleau.
Merci et meilleures salutations.

Par **Visiteur**, le **14/09/2008** à **15:09**

Si vous avez vu la file déjà consacrée au sujet ou d'autre forum, vous savez que la banque

prend en charge la différence par rapport à la garantie prévue.
Si vous n'avez pas de réponse de votre directeur local, vous pouvez vous adresser au service réclamation clientèle de leur direction générale.

Par **Schwarzberg**, le **15/09/2008 à 14:10**

Je vous suis éternellement reconnaissante de la rapidité avec laquelle vous avez répondu à mon email concernant le sujet sus-mentionné.
Malheureusement, je n'ai pas "la file" consacrée à ce sujet et vous saurez gré de bien vouloir me la faire parvenir afin de procéder en conséquence.
J'ai contacté le LCL et me permets de joindre copie de leur réponse :
"Nous faisons suite à votre courrier en recommandé avec accusé de réception n° RR 020853325MA relatif au contrat LIONVIE OPPORTUNITES 04/2000 N°SG03485B01 que vous avez souscrit auprès de notre Compagnie et où vous nous faites part de votre mécontentement.
Tout d'abord, nous vous prions de bien vouloir accepter toutes nos excuses pour le désagrément causé. En effet, vous aviez souscrit celui-ci le 25.04.2000, pour une durée de 8 ans, prorogeable. Or, nous tenons à vous préciser que le rendement de ce produit est fait pour être apprécié sur le long terme. Ce type de contrat offrait de récupérer à l'échéance 100% du capital investi + 140% de la moyenne des hausses semestrielles de l'indice Dow Jones EuroStoxx.
Conformément à l'article 4 des conditions générales, les frais de gestion de votre contrat, de 0.70% par an maximum, étaient prélevés sur le nombre d'unités de compte, prorata temporis chaque fin de semestre et chaque fin de trimestre suite à l'avenant du 2.11.2005.
Par ailleurs, conformément à l'article 6 des conditions générales, une cotisation correspondant à la Garantie minimale en cas de décès était prélevée, mensuellement, les mois où une moins-value était constatée. Son montant égal à 4 pour mille de celle-ci était prélevé sur le support correspondant [s]par diminution du nombre d'unités de compte[/s], le premier jour du mois suivant. (Elle permettait le versement d'un capital au minimum égal à l'épargne investie sur chaque support, en cas de décès avant le 1er Janvier de l'année des 75 ans)
Toutefois les marchés ont connu une période fortement agitée depuis Avril 2000 et les indices de passage n'ont jamais retrouvé le niveau de l'indice de référence sur la durée de vie du placement (baisse enregistrée de 29.91%). Le fond garanti ayant normalement joué son rôle d'amortisseur, ce sont les frais de gestion annuelle et d'assurance décès qui rendent le capital net restitué inférieur au capital que vous avez initialement investi. Pour tous renseignements complémentaires, et afin d'obtenir une éventuelle indemnisation, nous vous invitons à contacter votre Conseiller Commercial LCL qui se tient à votre disposition.
Le Responsable d'Equipe : Mme Annich PICQUE"
Nous avons contacté le Conseiller Commercial du LCL qui nous a offert, comme geste de bonne volonté, la carte Bleue Visa Premium !!!!!!!!!!!!!
Que faire.
Merci mille fois.

Par **Visiteur**, le **15/09/2008 à 14:50**

Les discussions précédentes ne vous apporteront rien de plus que la confirmation que l'établissement a dédommagé d'autres porteurs qui ont réclamé.
Faites comme je le préconisais plus haut, il n'y a pas de raison pour que cela ne marche pas.
Bonne chance

Par **Schwarzberg**, le **15/09/2008** à **15:30**

Merci infiniment !!!!!!!!!!!!!!!rnJe ne demande pas mieux que de procéder comme vous m'en informez.rnMais je vous prie et supplie envoyez-moi si vous pouviez m'envoyer la file déjà consacrée au sujet ou d'autre forum, je vous en serais reconnaissante toute ma vie.rnImaginez-vous que je suis en pleine dépression, prenant du Nordaz et Tofranil.rnMerci mille fois.

Par **Schwarzberg**, le **16/09/2008** à **22:11**

Suis désolée de devoir insister mais si je pouvais avoir la file concernant le sujet sus-mentionné, je vous serais éternellement reconnaissante.rnVous m'avez donné une lueur d'espoir à laquelle je veux bien m'accrocher.rnMerci mille fois.

Par **Visiteur**, le **17/09/2008** à **21:42**

Voici ce que j'ai retrouvérnMais encore une fois, il faut adresser une lettre de réclamation demandant réparation.rnrn<http://forums.edubourse.com/ftopic7-0-asc-120.php>

Par **domi**, le **18/09/2008** à **09:14**

http://www.experatoo.com/droit-en-general/assurance-lionvie-opportunites-arnaque_17578_1.htmrnCeci pourra également vous aider ! Domi